



Bulletin d'adhésion 2020-2021
pour les nouveaux adhérents
Détection/Avancés / Ballet

Licence F.F.S.G. n° (réservé au club)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ :

E-Mail (obligatoire pour prendre les licences- merci de nous signaler tout changement - écrire très lisiblement) :

.....
.....

Cotisations (1) :

Après passage des médailles correspondantes et/ou avis de l'entraîneur :

- Détection : 2 heures / semaine – 365 € (habitants GPS&O) – 370 € (habitants hors GPS&O)

○ 1 fois ○ 2 fois (182,50 € x 2 ou 185 € x 2) ○ 3 fois (121,67 € x 3 ou 123,33 € x 3)

- Intermédiaires : 2h45 / semaine – 415 € (habitants GPS&O) – 420 € (habitants hors GPS&O)

○ 1 fois ○ 2 fois (207,50 € x 2 ou 210 € x 2) ○ 3 fois (138,33 € x 3 ou 140 € x 3)

- Confirmés : 2h45 / semaine – 415 € (habitants GPS&O) – 420 € (habitants hors GPS&O)

○ 1 fois ○ 2 fois (207,50 € x 2 ou 210 € x 2) ○ 3 fois (138,33 € x 3 ou 140 € x 3)

- Intensif : 4h30 heures / semaine – 565 € (habitants GPS&O) – 570 € (habitants hors GPS&O)

○ 1 fois ○ 2 fois (282,50 € x 2 ou 285 € x 2) ○ 3 fois (188,33 € x 3 ou 190 € x 3)

- Intensif+ : 6h45 heures / semaine – 765 € (habitants GPS&O) – 770 € (habitants hors GPS&O)

○ 1 fois ○ 2 fois (382,50 € x 2 ou 385 € x 2) ○ 3 fois (255 € x 3 ou 256,67 € x 3)

- Supplément compétition : 2h / semaine –150 € avec sol

- Ballet 2 h (si cumul) : 640 €

○ 1 fois ○ 2 fois (270 € x 2) ○ 3 fois (180 € x 3)
(193,34€ x 3)

Ballet 2 h (si seul) : 680 €

○ 1 fois ○ 2 fois (290 € x 2) ○ 3 fois

Intensif : 2h détection + 1h15 intermédiaires + 1h compétition

Intensif+ : 2h45 confirmés + 2h45 intermédiaires + 1h compétition

(1) Le prélèvement sur les coupons-sport et les chèques-vacances est passé de 1 % à 2.5 %, le club maintient sa participation à hauteur de 1 %. Les 1.5 % restants seront à la charge de l'adhérent.

La totalité de la cotisation et le dossier complet doivent être remis à l'inscription. Les chèques, à l'ordre de l'ASM Patinage, seront remis en banque aux dates précisées au verso. Toute inscription est définitive et tout mois commencé est dû. Le certificat médical est valable 3 ans consécutifs.

Conditions d'utilisation de la glace (extrait du règlement intérieur) :

- L'accès à la glace se fait sous la responsabilité du Bureau de l'ASM Patinage, qui se réserve le droit, en cas de problème d'expulser tous patineurs après 2 avertissements.
- **Le port des gants est obligatoire** (sous peine d'expulsion de la glace).
- Les cheveux doivent être attachés.
- Une tenue de sport est exigée (pas de jean, robe, doudoune, écharpe, bonnet).
- Les chewing-gum sont interdits pendant les cours.
- Les patins sont prêtés par la patinoire jusqu'aux vacances de la Toussaint maximum.
- Seuls les patins de patinage artistique (classiques blancs) seront acceptés (pas de patin de hockey, ni avec scratch).
- Arrivée des enfants 10 mn avant le début du cours pour mettre les patins.
- **Les parents ne restent pas dans l'enceinte de la patinoire durant les cours. Nous vous rappelons que les horaires des cours doivent être scrupuleusement respectés, les encadrants n'étant pas chargés d'assurer un service de garderie.**

Assurance – Photos – Règlement intérieur – Stationnement :

- J'autorise l'ASM à utiliser les photos de moi-même ou de mon enfant dans tous supports de communication,
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter les garanties et montant proposés par les assurances souscrites par l'ASM auprès d'Axa sous le n° 0010000343752087, si mon enfant blesse un autre patineur ou s'il endommage la patinoire. Si mon enfant se blesse seul, je suis couvert par ma propre assurance,
- Je prends acte de ma possibilité de souscrire des garanties individuelles supplémentaires qui resteront à mon appréciation et à ma charge (*renseignements auprès du Bureau*)
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club affiché dans la patinoire et m'y conformer.
- Pour le ballet : j'autorise le club à déplacer mon enfant dans le cadre des compétitions. Un comportement irréprochable sera demandé aux patineurs, faute de quoi, le Bureau se réserve le droit ne plus emmener le patineur concerné en compétition.
- J'ai pris connaissance du fait que je ne dois pas stationner mon véhicule sur le parking privé de la patinoire.

Pièces à fournir à l'inscription (obligatoire) :

- * Bulletin d'inscription * cotisation * 1 photo d'identité * certificat médical
- * attestation d'assurance responsabilité civile

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Droits d'entrée à l'équipement :

Inclus dans la cotisation.

Stages (si un minimum de 10 patineurs par stage) :

1^{ère} semaine des vacances scolaires (horaires à définir). Les stages pour le ballet sont obligatoires.

Fait à le

L'adhérent (si majeur) ou son représentant,

Règlements :

Acompte	Montant	Modalité paiement	N° chèque	Banque	Emetteur (si différent adhérent)
1 5/10		<input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> coupon-sport (+1.5%) <input type="radio"/> bon CAF <input type="radio"/> chèques-vacances (+1.5%) <input type="radio"/> espèces			
2 5/11		<input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> coupon-sport (+1.5%) <input type="radio"/> bon CAF <input type="radio"/> chèques-vacances (+1.5%) <input type="radio"/> espèces			
3 5/12		<input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> coupon-sport (+1.5%) <input type="radio"/> bon CAF <input type="radio"/> chèques-vacances (+1.5%) <input type="radio"/> espèces			
4 (si 2 enfants minimum ou si ballet) 5/01		<input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> coupon-sport (+1.5%) <input type="radio"/> bon CAF <input type="radio"/> chèques-vacances (+1.5%) <input type="radio"/> espèces			
5 (ballet uniquement) 05/02					
6 (ballet uniquement) 05/03					

Souhaitez-vous une attestation de paiement pour votre Comité d'entreprise ? : oui non
 (uniquement si votre CE vous rembourse une partie de la cotisation)

Réservé au club : attestation faite le

